



## Communiqué de presse AG/SHC/3807

### Troisième Commission

46<sup>e</sup> & 47<sup>e</sup> séances – matin & après-midi

#### **LA TROISIÈME COMMISSION SE PRONONCE SUR 16 PROJETS DE RÉOLUTION, DONT 11 SUR LA PROMOTION DES DROITS DE L'HOMME**

**Elle recommande une série de mesures sur la protection internationale des réfugiés,  
l'aide à apporter aux enfants palestiniens, les personnes âgées et la discrimination raciale**

(Publié le 19 novembre)

La Troisième Commission a aujourd'hui adopté 16 projets de résolution portant sur la promotion des droits de l'homme, y compris sur la situation des droits de l'homme au Turkménistan, la promotion et la protection des droits de l'enfant, la protection internationale des réfugiés, l'élimination de la discrimination raciale, les personnes âgées. À l'initiative de la Fédération de Russie, elle a décidé de ne pas se prononcer sur le projet relatif à la situation des droits de l'homme au Bélarus<sup>1</sup>.

La Commission a approuvé une série de recommandations visant respectivement à renforcer la coopération en matière de droits de l'homme, tant au plan international<sup>2</sup> qu'au plan régional<sup>3</sup>; à renforcer la protection et le respect des droits des défenseurs<sup>4</sup> des droits de l'homme, à réaffirmer l'interdiction, à tout moment et en tout lieu, du recours à la torture<sup>5</sup>, à s'attaquer au problème des personnes disparues<sup>6</sup>, à renforcer le Haut Commissariat aux réfugiés et la protection internationale des réfugiés<sup>7,8</sup>, ainsi que l'aide aux réfugiés, aux rapatriés et aux personnes déplacées en Afrique<sup>9</sup>, à mettre en œuvre le Plan d'action de Madrid en faveur des personnes âgées<sup>10</sup> et à encourager la ratification de la Convention sur l'élimination de la discrimination raciale<sup>11</sup>. Elle a aussi recommandé de promouvoir le droit au développement<sup>12</sup> et un ordre international démocratique et équitable<sup>13</sup>, de fournir une aide aux enfants palestiniens<sup>14</sup>, d'assurer une répartition géographique équitable<sup>15</sup> dans la composition des organes créés en vertu d'instruments relatifs aux droits de l'homme et de faciliter le regroupement familial des migrants<sup>16</sup>. Elle a aussi recommandé une série de mesures pour améliorer la situation des droits de l'homme au Turkménistan<sup>17</sup>. Ces six derniers projets de résolution ont fait l'objet d'un vote. Les 16 textes devront encore être entérinés par l'Assemblée générale.

...

## **PRÉSENTATION DE PROJETS DE RÉSOLUTION**

...

### **Promotion et protection des droits de l'enfant**

Par le projet intitulé « *La situation des enfants palestiniens et l'aide à leur apporter* », (A/C.3/59/L.28), adopté par 105 voix pour, 5 voix contre (États-Unis, États fédérés de Micronésie, Îles Marshall, Israël, Palau) et 61 absentions, l'Assemblée générale soulignerait que les enfants palestiniens ont besoin de toute urgence de mener une vie normale à l'abri de l'occupation étrangère, des destructions et de la peur dans leur propre État; elle exigerait, entre-temps, qu'Israël, la puissance occupante, respecte les dispositions pertinentes de la Convention relative aux droits de l'enfant et se conforme pleinement aux dispositions de la Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre, du 12 août 1949, afin d'assurer le bien-être et la protection des enfants palestiniens et de leur famille. Elle demanderait à la communauté internationale de fournir d'urgence l'assistance et les services nécessaires pour essayer d'atténuer la crise dramatique sur le plan humanitaire que vivent les enfants palestiniens et leur famille et d'aider à la reconstruction des institutions palestiniennes concernées.

### **Explications de position**

Le représentant des États-Unis a affirmé que s'il était préoccupé par le sort des enfants palestiniens, il estimait qu'il n'était pas approprié que l'Assemblée générale sélectionne un groupe d'enfants plutôt qu'un autre, sachant que tous les enfants affectés par des conflits vivent une situation difficile. Il a invité les délégations à ne pas politiser la situation d'un groupe d'enfants. Les États-Unis ont donc voté contre le projet de résolution.

Le représentant de la Turquie a déploré le lourd tribut payé par les deux parties au conflit. Il a condamné les actes de terrorisme et de violence et a indiqué qu'il avait voté en faveur du projet de résolution.

Le représentant d'Israël a déclaré que sa délégation a voté contre ce projet de résolution car tous les enfants méritent la même protection et la sélection d'un groupe d'enfants plutôt qu'un autre est moralement injuste et inacceptable. Il a regretté que le texte ne fasse pas référence aux effets des actes de terrorisme palestiniens et ferme les yeux sur les excès commis à l'endroit des enfants palestiniens qui sont incités à la haine et utilisés dans les attentats suicide. Israël, a-t-il dit, se félicite des efforts de la communauté internationale pour améliorer la situation humanitaire des Palestiniens mais estime que seule la fin du terrorisme pourra assurer la sécurité des enfants israéliens et palestiniens. La communauté internationale, a-t-il ajouté, doit envoyer un message clair aux Palestiniens pour qu'ils mettent fin aux actes de terrorisme. Dans ce contexte, les délégations devraient éviter de favoriser une politique de deux poids deux mesures.

Le représentant de la Fédération de Russie a indiqué que sa délégation a voté en faveur du projet de résolution. Préoccupée par la situation des enfants palestiniens, elle garde à l'esprit la situation des enfants dans l'ensemble de la zone, a-t-il dit.

Le représentant des Pays-Bas a indiqué que l'Union européenne n'est pas en faveur de la prolifération de projets de résolution sur les points de l'ordre du jour pour lesquels la Commission a l'habitude de se prononcer par des textes thématiques. Les pays de l'Union européenne se sont donc abstenus quant au principe mais restent préoccupés par la situation des enfants palestiniens vivant sous occupation israélienne et souhaitent que les autorités palestiniennes et israéliennes prennent les mesures adéquates pour qu'ils puissent jouir de leurs droits tels qu'énoncés dans la Convention relative aux droits de l'enfant. Ils sont particulièrement préoccupés par l'aggravation des conditions de santé des enfants palestiniens et leur malnutrition. Ils sont en outre préoccupés par l'utilisation de zones civiles comme

cibles, mettant ainsi en danger les enfants israéliens et palestiniens. Ils sont convaincus que seule une paix juste, complète et durable se fondant sur les résolutions pertinentes et la Feuille de route permettrait d'améliorer la vie des enfants palestiniens.

Le représentant de la Norvège a indiqué que sa délégation s'est abstenue mais a précisé que ce vote de devait pas être perçu comme témoignant d'une indifférence quant à la situation des enfants palestiniens. La Norvège continue d'être engagée en faveur de l'amélioration de la situation humanitaire des enfants palestiniens mais estime que les questions relatives au respect des droits des enfants doivent être traitées de manière générale. La délégation de la Norvège, a-t-il dit, appuie la pratique de la présentation de projets de résolution thématiques.

L'Observatrice de la Palestine a estimé que l'adoption du projet de texte transmettait un message fort aux enfants palestiniens et a espéré qu'ils pourront bientôt vivre libérés de toute occupation.

Le représentant du Népal a indiqué que s'il avait été présent lors du vote, il aurait voté en faveur du projet de résolution.

...

\* \*\*\* \*